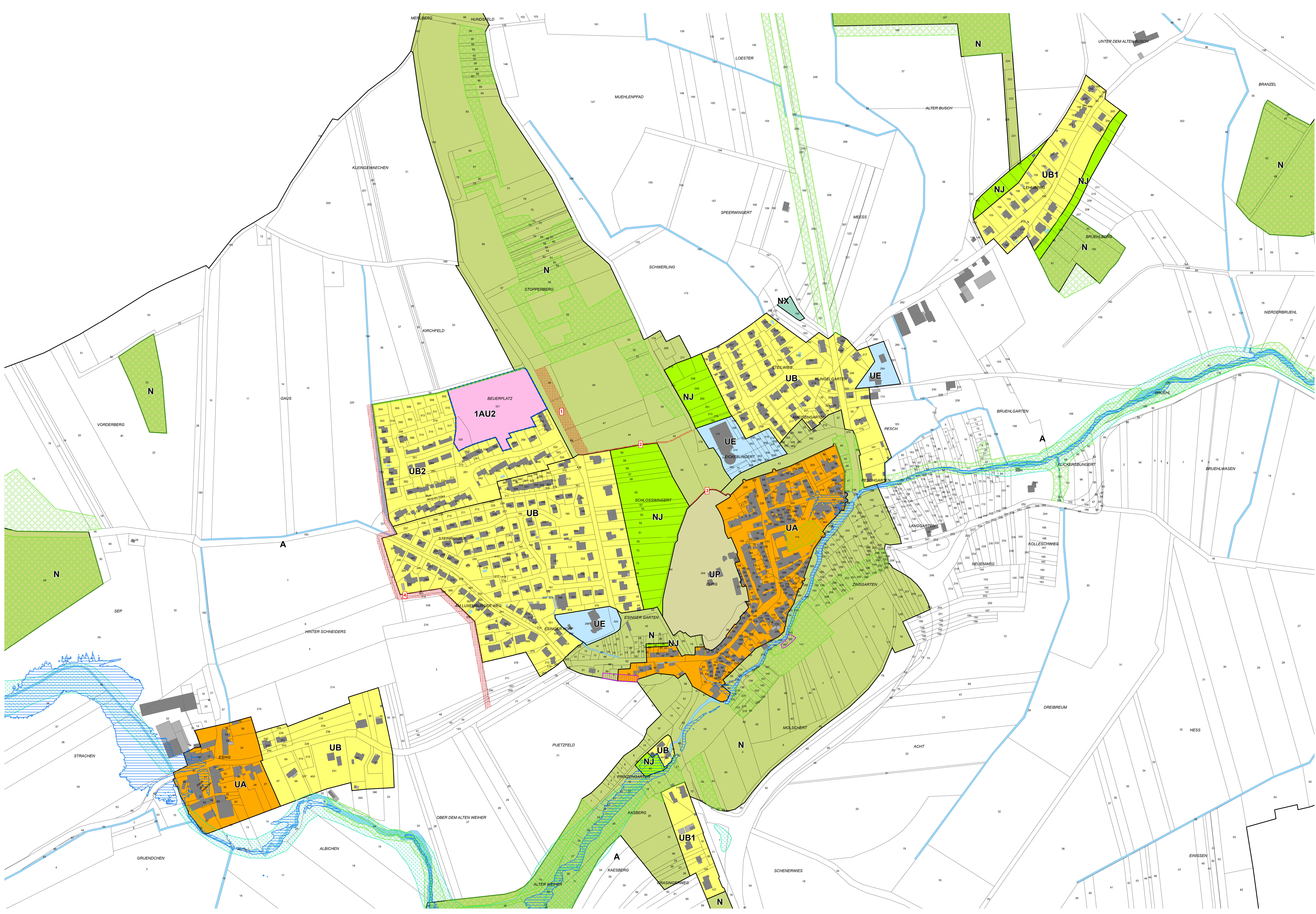
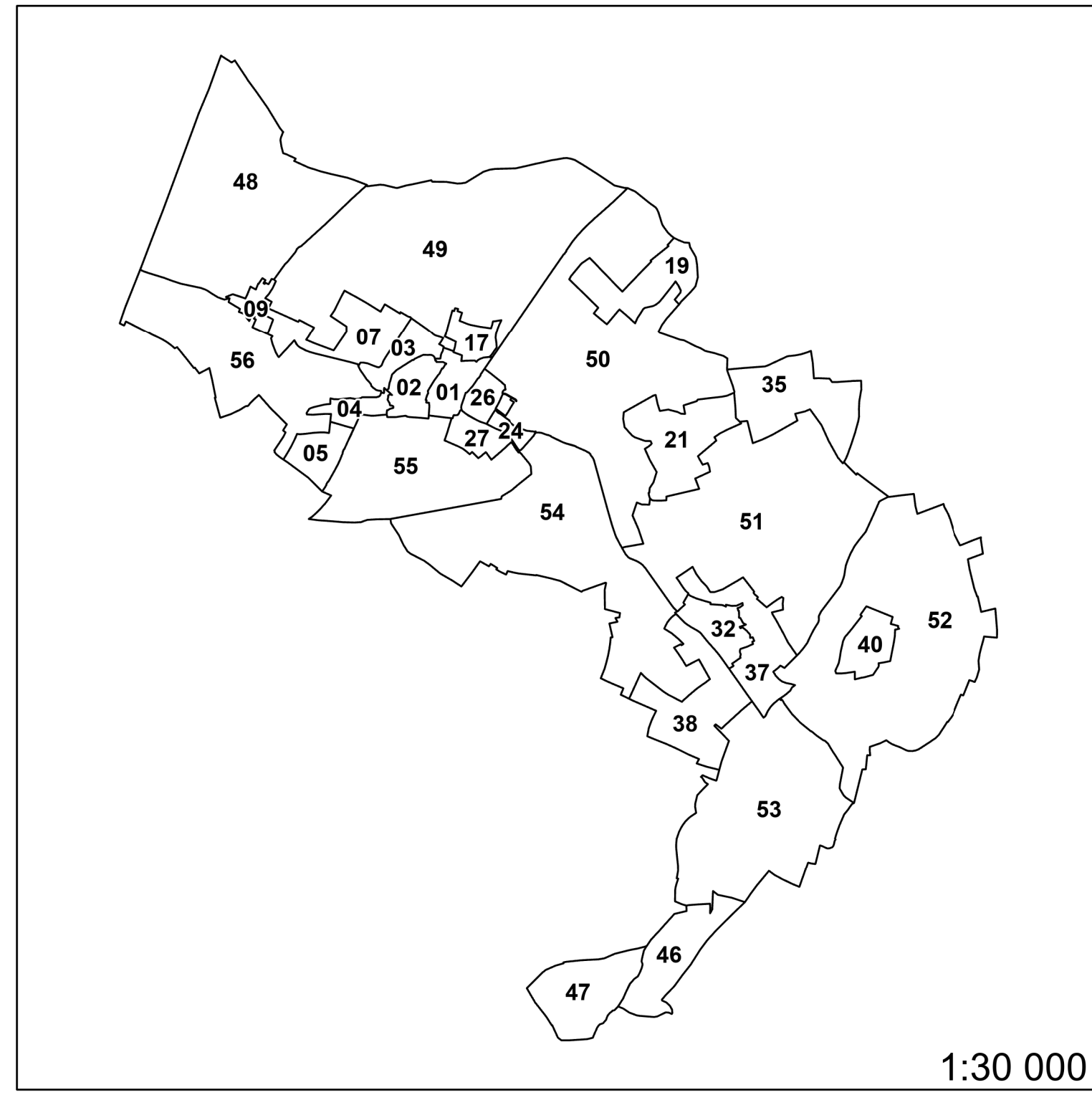




Liste des emplacements réservés		
NUMERO	VOCATION	BENEFICIAIRE
01	Aménagements paysagers	Commune
02	Liaison pour modes doux et actifs	Commune
03	Liaison pour modes doux et actifs	Commune
04	Liaison pour modes doux et actifs	Commune
05	Liaison pour modes doux et actifs	Commune

- Emplacement réservé
- Zone d'alsées liée aux cavités souterraines
- Espace boisé classé
- Zone humide à préserver au titre de l'article R151-23
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Arbre remarquable (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone inondable (Atlas des zones inondables de Moselle)



1:30 000

maître d'ouvrage :

Commune de Rodemack

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE

Rodemack

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
en date du 16/03/2023

A Rodemack, le 17/03/2023

M. Olivier KORMANN, le maire

conduite d'études :

OTE Ingénierie

1:2 000